

développement régional font intervenir certains aspects liés à l'environnement avant de consentir un prêt. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui vise à promouvoir le développement durable, est administré par la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE. Il existe, par ailleurs, un nombre important d'ententes internationales sur l'environnement (EIE) qui ont pu être conclus grâce aux organismes et aux programmes spécialisés de l'ONU. Il convient de citer, entre autres, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, ainsi que la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine. Les parties à cette ententes se réunissent séparément et, souvent, disposent de secrétariats et de budgets distincts. La situation actuelle en ce qui touche le traitement des questions environnementales a suscité l'observation suivante :

[Traduction]

Il convient de déplorer le mandat étroit et le budget sans importance qui ont été accordés aux institutions internationales chargées de s'occuper des questions environnementales, comme le Programme des Nations Unies pour le développement et la toute nouvelle Commission sur le développement durable, de même que l'appui limité dont elles bénéficient. Aucune ne possède le pouvoir ni l'envergure politique nécessaires pour tenir lieu de centre d'échanges de données statistiques ou de coordonnateur, et aucune, non plus, n'a reçu pour mission de formuler des principes généraux, comme le fait le GATT, qui pourraient servir de base à des normes régissant les relations internationales en matière d'environnement⁴.

La Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland) devait exprimer la même idée, mais de façon plus directe :

[Traduction]

«Le monde réel, celui des systèmes économiques et écologiques interdépendants, restera toujours le même; ce sont les politiques en vigueur et les institutions en place dans ces domaines qui doivent changer⁵.

La confusion que l'on observe actuellement sur la scène internationale dès qu'il s'agit d'environnement limite les possibilités de progrès durables en matière de

⁴Daniel C. Esty, Greening the GATT: Trade, Environment, and the Future, Institute for International Economics, Washington, D.C., juillet 1994, p.78.

⁵Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland), Our Common Future, (Oxford, Oxford University Press, 1987), p. 310.